

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00713

Numéro SIREN : 306 590 233

Nom ou dénomination : A.M.S.V.

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/013952

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/013952**
n°de gestion : **1976B00713**
n°SIREN : **306 590 233 RCS Lyon**

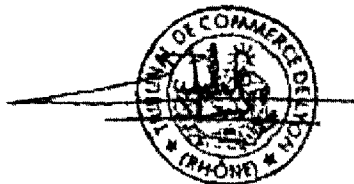
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 08/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.M.S.V. - Société par actions simplifiée
rue Des Bruyères ZONE ARTISANALE DE MARIAGE 69330 Pusignan -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5046874

13952

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	11 434		11 434	11 434		
	Autres immobilisations incorporelles	10 720	10 720				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	70 072	70 072				
	Constructions	443 942	427 586	16 356	36 493	-20 137	-55.18
	Installations techniques, matériel et outillage	983 675	961 642	22 033	38 454	-16 421	-42.70
	Autres immobilisations corporelles	277 015	226 731	50 284	24 331	25 953	106.66
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10 707		10 707	21 420	-10 713	-50.01
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	19 529		19 529	19 529		
	Total II	1 827 094	1 696 752	130 342	151 661	-21 318	-14.06
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	160 827		160 827	173 056	-12 229	-7.07
	En-cours de production de biens	412 611		412 611	366 696	45 915	12.52
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	269 042		269 042	219 426	49 616	22.61
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	410 189	258	409 931	489 185	-79 253	-16.20
	Autres créances	661 508		661 508	518 048	143 460	27.69
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	108 000		108 000	108 000		
	Disponibilités	446 931		446 931	215 746	231 185	107.16
	Charges constatées d'avance (3)	4 352		4 352	4 998	-646	-12.93
	Total III	2 473 461	258	2 473 203	2 095 155	378 048	18.04
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 300 555	1 697 010	2 603 545	2 246 816	356 729	15.88

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

-0

FINATEC

En Euros



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2017 12	Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 350 000)	350 000	350 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	35 000	35 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	705 972	605 771	100 201	16.54
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	227 349	136 281	91 068	66.82
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	13 770		13 770	
	Provisions réglementées				
	Total I	1 332 091	1 127 052	205 039	18.19
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	4 300	4 700	-400	-8.51
	Provisions pour charges				
	Total III	4 300	4 700	-400	-8.51
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	32 682		32 682	
	Concours bancaires courants	1 143	2 384	-1 240	-52.03
	Emprunts et dettes financières diverses	168 096	184 976	-16 880	-9.13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	788 214	656 126	132 089	20.13
	Dettes fiscales et sociales	272 923	270 570	2 353	0.87
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 096	1 010	3 087	305.75
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 267 154	1 115 064	152 090	13.64
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 603 545	2 246 816	356 729	15.88

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

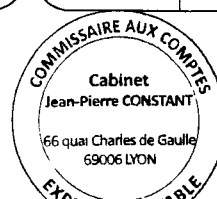
1 247 938

1 115 064

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	3 712 618	1 703 653	5 416 271	5 326 632		89 639	1.68
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET	3 712 618	1 703 653	5 416 271	5 326 632		89 639	1.68
Production stockée			95 531	-98 412		193 943	197.07
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			728	700		28	4.04
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			18 729	5 491		13 237	241.06
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			5 531 259	5 234 411		296 848	5.67
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 484 080	1 248 608		235 472	18.86
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			12 229	-34 612		46 841	135.33
Autres achats et charges externes *			2 135 849	2 124 508		11 341	0.53
Impôts, taxes et versements assimilés			74 701	78 647		-3 946	-5.02
Salaires et traitements			1 162 147	1 149 822		12 325	1.07
Charges sociales			435 058	444 133		-9 074	-2.04
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			51 596	53 731		-2 135	-3.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				258		-258	-100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			342	59		283	477.80
Total des Charges d'exploitation (II)			5 356 004	5 065 154		290 850	5.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			175 255	169 257		5 998	3.54
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



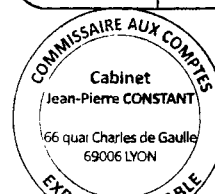
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017	Exercice N-1 30/09/2016	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 094	733	361	49.24
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15	384	-369	-96.18
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 109	1 117	-8	-0.74
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	407	1 657	-1 250	-75.43
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	407	1 657	-1 250	-75.43
2. Résultat financier (V-VI)	701	-540	1 242	229.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	175 956	168 717	7 240	4.29
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 600	-2 600	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	152 430	1 800	150 630	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	152 430	4 400	148 030	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 000	-4 000	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 410		6 410	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	6 410	4 000	2 410	60.26
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	146 020	400	145 620	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	38 273	36 057	2 216	6.15
Impôts sur les bénéfices (X)	56 354	-3 221	59 575	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	5 684 797	5 239 928	444 869	8.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 457 448	5 103 647	353 801	6.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	227 349	136 281	91 068	66.82

* Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

153 320 214 035

FINATEC



ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 603 544.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 416 270.92 Euros et dégageant un bénéfice de 227 348.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 62 245 € pour la période allant du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 56 351 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	56 351
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	56 351

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 154		
TOTAL			
Terrains	70 072		
Constructions sur sol propre	31 230		
Constructions sur sol d'autrui	412 712		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	983 675		6 901
Installations générales agencements aménagements divers	172 281		40 500
Matériel de transport	51 175		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 059		
TOTAL	1 734 204		47 401
Autres participations	21 420		
Prêts, autres immobilisations financières	19 529		
TOTAL	40 949		
TOTAL GENERAL	1 797 307		47 401

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			22 154	22 154
Terrains			70 072	70 072
Constructions sur sol propre			31 230	31 230
Constructions sur sol d'autrui			412 712	412 712
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 901	983 675	983 675
Installations générales agencements aménagements divers			212 781	212 781
Matériel de transport			51 175	51 175
Matériel de bureau et informatique. Mobilier			13 059	13 059
TOTAL		6 901	1 774 704	1 774 704
Autres participations		10 713	10 707	10 707
Prêts, autres immobilisations financières			19 529	19 529
TOTAL		10 713	30 236	30 236
TOTAL GENERAL		17 614	1 827 094	1 827 094

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 720			10 720
Terrains	70 072			70 072
Constructions sur sol propre	31 230			31 230
Constructions sur sol d'autrui	376 219	20 137		396 356
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	945 221	16 912	491	961 642
Installations générales agencements aménagements divers	155 711	12 155		167 866
Matériel de transport	50 612	563		51 175
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 861	1 829		7 690
TOTAL	1 634 926	51 596	491	1 686 032
TOTAL GENERAL	1 645 646	51 596	491	1 696 752

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	20 137				
Instal. techniques matériel outillage indus.	16 912				
Instal. générales agenc. aménag. divers	6 080	6 075			
Matériel de transport	563				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 829				
TOTAL	45 521	6 075			
TOTAL GENERAL	45 521	6 075			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 700		400		4 300
TOTAL	4 700		400		4 300

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	258				258
TOTAL	258				258
TOTAL GENERAL	4 958		400		4 558
Dont dotations et reprises d'exploitation			400		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	19 529	-0	19 529
Clients douteux ou litigieux	310	310	
Autres créances clients	409 880	409 880	
Personnel et comptes rattachés	10 190	10 190	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 800	1 800	
Impôts sur les bénéfices	765	765	
Taxe sur la valeur ajoutée	48 842	48 842	
Divers état et autres collectivités publiques	48 536	48 536	
Débiteurs divers	551 376	551 376	
Charges constatées d'avance	4 352	4 352	
TOTAL	1 095 578	1 076 049	19 529

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	33 826	14 610	19 216	
Fournisseurs et comptes rattachés	788 214	788 214		
Personnel et comptes rattachés	131 202	131 202		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	102 644	102 644		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 388	1 388		
Autres impôts taxes et assimilés	37 688	37 688		
Groupe et associés	168 096	168 096		
Autres dettes	4 096	4 096		
TOTAL	1 267 154	1 247 938	19 216	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 818			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	53.3537	6 560			6 560

Fonds commercial

(Code du Commerce Art R 123-186, PCG Art 831-2 10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	11 434			11 434	
Total	11 434			11 434	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	10 720	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Matières premières	160 827	173 056		12 229
Total I	160 827	173 056		12 229
Production				
- Autres	269 042	219 426	49 616	
Total II	269 042	219 426	49 616	
Production en cours				
- Produits	412 611	366 696	45 915	
Total III	412 611	366 696	45 915	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			95 531	

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure au terme énoncé.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art 831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Disponibilités en Euros

Le solde du compte "467 010" : Cic Factor présente un solde débiteur de 551 375,86 euros au 30 septembre 2017.

Ce solde se compose de factures à échéances octobre et novembre 2017 lesquelles se sont correctement apurées.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 329
Autres créances	48 536
Disponibilités	973
Total	57 837

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 143
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 609
Dettes fiscales et sociales	198 806
Autres dettes	1 084
Total	232 642

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 352
Total	4 352

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	2
Ouvriers	27
Total	34

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	175 956	
Résultat exceptionnel (hors participation)	146 020	
Résultat comptable (hors participation)	265 622	56 354

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 020 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14, PCG Art.531-2-9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			808 000	19 554	827 554
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			79 405	3 259	82 664
- dotations de l'exercice			72 262	4 889	77 151
Total			151 667	8 148	159 815
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			217 484	14 580	232 064
- exercice			146 840	6 480	153 320
Total			364 324	21 060	385 384
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			165 589	6 480	172 069
- entre 1 et 5 ans			439 138	1 620	440 758
Total			604 727	8 100	612 827
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans			8 080	193	8 273
Total			8 080	193	8 273
Montant en charge sur l'exercice			104 980	6 480	111 460

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2-9, Art. 832-13)

Les engagements de mise à la retraite des salariés sont couverts par un contrat souscrit auprès de l'Apicil.

Un abondement de 7 000 euros a été versé au cours de l'exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2-13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cession laser Amada	150 000	775200
- Quote-part de subv. d'inv. virée au CR	2 430	777000
Total	152 430	
Charges exceptionnelles		
- Valeur nette compt. cession laser Amada	6 410	675000
Total	6 410	

A . M . S . V .

Société par actions simplifiée au capital de 350 000 Euros

**Siège social :
Z.A. de Mariage, rue des Bruyères (69330) PUSIGNAN**

306 590 233 R.C.S. LYON



PROPOSITION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

De l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2017** à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 MARS 2018 :

✚ **Bénéfice net 227.349 Euros affecté ainsi qu'il suit :**

a) Dividende aux actions -----	50.184 €
b) le solde au poste AUTRES RÉSERVES-----	177.165 €

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018

L'Assemblée Générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2017 s'élevant à **227.349 Euros** :

✚ Dividende aux actions -----	50.184 €
✚ le solde au poste AUTRES RÉSERVES-----	177.165 €

✚ TOTAL-----	<u>227.349 €</u>

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à **7,65 Euros** par action (duquel se déduiront, le cas échéant, les prélèvements sociaux).

Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

.../...

Sur le plan fiscal conformément aux dispositions en vigueur ce dividende ouvre éventuellement droit, au profit des actionnaires personnes physiques (sur option du contribuable), à l'abattement de 40 % calculé sur la fraction éligible audit abattement s'élevant à un montant total de 1.683 Euros, soit 7,65 Euros par action ; le solde représentant un montant total de 48.501 Euros, soit 7,65 Euros par action, n'ouvrant pas droit à l'abattement.

L'Assemblée Générale prend acte des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT Pour les personnes physiques
30/09/2016	36.080 €	1.210,00 €
30/09/2015	70.000 €	2.368,92 €
30/09/2014	0	0

Le Président,
S.A.R.L. CALM
représentée par Christian BROCARD



A.M.S.V.

Société par Actions Simplifiée au capital de 350 000 €

Siège social :
Rue des Bruyères – ZA de Mariage
69330 PUSIGNAN

SIREN : 306 590 233

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017



CABINET JP. CONSTANT

AUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES

Nicolas PRIEST

66 quai Charles de Gaulle
69006 LYON

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.S.V. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

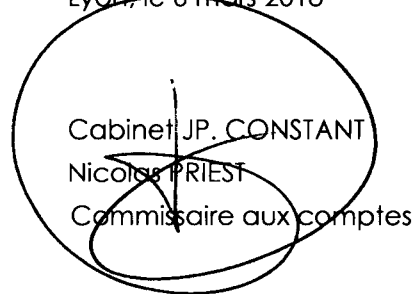
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 6 mars 2018



Cabinet JP. CONSTANT
Nicolas PRIEST
Commissaire aux comptes